



## **BULLETIN D'ADHESION 2016 - PARTICULIERS**

*Pour l'année 2016, le montant de l'adhésion est fixé à un montant de 35 euros. L'adhésion prend effet à compter de la réception de la cotisation, et est valable 1 année de date à date.*

L'adhésion à l'association Droit Sur Terrain ouvre droit :

- ✓ Au téléchargement de nos trois guides pratiques :
  - ❖ *Acheter un terrain en 3 étapes*
  - ❖ *Permis de construire, vos droits & démarches en 4 étapes*
  - ❖ *Propriétaires de terrains : défendez vos droits face au PLU.*

**Les adhérents sont informés que l'association ne délivre pas de consultations juridiques.**

Pour confirmer votre demande d'adhésion, il suffit de remplir le présent formulaire et de le retourner, accompagné du chèque d'un montant de 35 euros à l'ordre de l'Association Droit Sur Terrain, à l'adresse suivante :

**ASSOCIATION DROIT SUR TERRAIN**

**40 RUE DES ENGAGES**

**97 434 SAINT-GILLES LES BAINS**

### Informations relatives à l'adhérent

Nom & Prénom :

Adresse :

Ville & Code postal :

Adresse e-mail :

Montant de l'adhésion année 2016 : 35 euros

**Signature de l'adhérent**

*Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, rectification et suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés ») : [contact@droitsurterrain.com](mailto:contact@droitsurterrain.com).*

A réception du présent formulaire rempli et signé, nous vous retournerons votre carte d'adhérent ainsi que les liens pour télécharger vos guides pratiques. Nous vous souhaitons bienvenue au sein de l'association Droit Sur Terrain et restons à votre disposition pour toute précision !

**La Présidente**